CHARTE

POUR L'EDUCATION DES ENFANTS ET DES JEUNES A L'ENVIRONNEMENT BATI

EDITION 2019

UNION INTERNATIONALE DES ARCHITECTES

CHARTE UIA
Education des enfants et des jeunes a l'environnement bati
Programme de travail Architecture et Enfants
Edition 2019
Union Internationale des Architectes

co-signé par :

ARCHITECTS' COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DES ARCHITECTES D'EUROPE

PRÉAMBULE

La Sensibilisation à l'environnement bâti prend une importance cruciale dans le monde d'aujourd'hui en tant que constituant vital du développement culturel, social et politique. Elle a le potentiel de jouer un rôle de pierre angulaire dans la construction des compétences au sein des sociétés, nécessaires à la consolidation d'un vivre ensemble harmonieux, d'un développement durable, de la démocratie, des Droits de l'Homme et de la paix.

Nous, en notre qualité d'architectes, avons la ferme conviction que la réussite d'une qualité de vie pour l'Homme dans un monde en mutation rapide dépend fortement de la qualité de l'environnement construit. Mais cela ne peut être planifié, conçu et réalisé par les seuls architectes; cela ne peut être que le résultat d'une collaboration active de nous tous – citoyens, professionnels, entrepreneurs, législateurs.

Ainsi dans le futur, la qualité de nos vies repose sur la compréhension des processus qui fabriquent l'environnement bâti des générations à venir et sur l'acquisition des connaissances et outils qui conduiront nos sociétés à des décisions avisées, prenant la pleine mesure des conséquences sur leur bien-être culturel, social, économique et politique et sur l'environnement qu'elles habitent.

Il est de notre responsabilité - ensemble: architectes, autorités et législateurs - d'orienter et conduire nos efforts pour déclencher, encourager et faciliter l'éducation à l'environnement bâti et à l'architecture à une échelle mondiale.

BUT

Le but de cette Charte est de servir à créer un réseau généralisé de l'éducation des enfants et des jeunes à l'environnement bâti et à l'architecture, à l'intérieur duquel des initiatives individuelles et des réalisations pourront être partagées par tous.

I. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

1 L'architecture et l'environnement bâti - nos bâtiments, villages, bourgs, villes et paysages urbains et ruraux - fournissent le cadre pour toute activité et interaction humaine. Nous lui donnons forme et ils nous forment. Ils agissent sur notre état d'esprit, notre énergie, notre corps, sur la façon dont nous nous déplaçons d'un endroit à un autre et nos rencontres. Ils impliquent tous les domaines importants, collectifs et sociaux. Au travers des structures et espaces publics et privés significatifs et symboliques, ils représentent sous une forme concrète les valeurs d'une société.

2 La création architecturale est un exercice d'imagination qui mobilise des humanités, de la culture, de la compétence en matière de patrimoine, d'histoire, d'environnement, d'économie ainsi que son examen critique.

3 Une bonne architecture et un bon environnement, obtenus dans un dialogue véritable avec la communauté citoyenne, contribuent à une société harmonieuse où les citoyens retrouvent leur rôle et où patrimoine et créativité concordent.

4 La qualité de notre environnement de demain sera déterminée par les enfants d'aujourd'hui. Leur aptitude à prendre des décisions judicieuses et informées dépendra de leurs connaissances, aptitudes et compétences qu'ils acquerront dans le temps de leur éducation.

5 Notre "éducation environnementale" débute au moment de notre naissance. Nous captons nos premières impressions spatiales et sociales dans le cercle des parents et de la famille, dans nos maisons, écoles, commerces, parcs et quartiers voisins. Nous apprenons à voir, à entendre, à sentir, à comprendre et à communiquer.

6 La maison, l'école, le voisinage et la communauté envoient aux enfants un message sur la place qu'ils tiennent dans le monde. Pour le meilleur ou pour le pire, l'environnement leur offre un contexte, un "cadre de vie" qui affecte directement la qualité physique et psychologique de leurs vies, et dans lequel ils commencent à grandir dans leur futur rôle de citoyens.

7 La Sensibilisation des jeunes à l'architecture devra être un élément de toute nouvelle politique gouvernementale sur l'architecture et les corps professionnels de l'architecture devront s'assurer qu'il en soit ainsi.

8 La Sensibilisation à l'environnement bâti aidera les enfants et les jeunes à comprendre la conception architecturale et le processus qui donne forme à l'environnement, de façon à ce que devenus adultes et citoyens, ils soient en capacité de participer effectivement à la création d'une architecture de grande qualité, humaine, durable et respectueuse de son contexte.

I. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

9 L'analyse de l'environnement bâti permet aux jeunes de se repérer dans l'espace, de se réapproprier leur environnement, et de comprendre qu'à courte échéance ce seront eux qui auront le droit et la responsabilité des initiatives pour créer un avenir durable.

10 Les éducateurs et architectes devront travailler ensemble pour fournir aux enfants du monde entier la connaissance qui les aidera à devenir des participants attentifs à l'environnement. Ils devront aider les enfants à grandir dans la conscience de leur héritage et valoriser les actions respectueuses et durables sur l'environnement bâti.

II. LES OBJECTIFS DE L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT BÂTI ›

1 L'objectif de l'éducation à l'environnement bâti est que les écoliers acquièrent un ensemble de valeurs leur permettant de former leurs propres opinions avec une indépendance croissante. C'est ce qui les aidera à participer à la construction d'une société harmonieuse et sûre pour tous.

2 L'éducation à l'environnement bâti devra être partie intégrante de l'éducation des enfants, qu'elle soit dispensée par l'école, sur des plateformes publiques ou des initiatives institutionnelles mixtes.

3 L'injection de l'éducation à l'environnement bâti dans le cursus scolaire principal devra être encouragée avec la perspective d'effets à terme sur la compréhension que la société peut avoir de la bonne architecture et d'un bon environnement.

4 De par sa portée, l'architecture présente des possibilités infinies d'apprentissage pour les étudiants de tous âges, des plus jeunes jusqu'aux adolescents.

5 Les thématiques de l'environnement bâti offrent d'excellents vecteurs pour sensibiliser et motiver des écoliers sur un vaste panel de sujets et présentent de stimulantes possibilités de collaboration entre enseignants de différentes disciplines.

6 Raisonnement critique, éveil au sens de la spatialisation, imagination, citoyenneté responsable, instruction culturelle, pertinence sociétale, et durabilité environnementale sont autant de domaines qui peuvent être abordés en se servant des questions de l'environnement construit pour enseigner les sujets scolaires qu'ils soient nouveaux ou traditionnels.

7 L'architecture utilise les savoirs de l'histoire, de la géographie, de la sociologie, de la psychologie, des sciences, des mathématiques, de la sémantique, de la littérature, des arts et de la technologie et en retour irrigue et vivifie ces disciplines.

8 La pensée architecturale est intégrée, visuelle et non-linéaire. Le travail sur des tâches reliées à l'architecture contribue à développer des talents génériques tels que la communication, la capacité à résoudre les problèmes et la recherche que les écoliers utilisent dans d'autres secteurs de leurs études.

9 La Sensibilisation à l'environnement bâti devra avoir pour but de donner aux enfants et aux jeunes:

9.1 Une conscience sensible des espaces – public/privé, intérieur/extérieur- dans lesquels ils se déplacent et vivent.

9.2 Une reconnaissance des rôles, droits et responsabilités dans la création de l'environnement bâti.

9.3 Une capacité à apprécier leur patrimoine architectural et l'architecture contemporaine.

9.4 Une compréhension de la relation entre l'environnement bâti et naturel et du lien entre développement durable et qualité de vie.

9.5 Les éléments de langage dont ils ont besoin pour discuter des qualités des bâtiments et des espaces publics et comment ils sont en relation avec la vie d'une société.

II. LES OBJECTIFS DE L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT BÂTI

9.6 L'expérience des méthodes analytiques et de résolution de problèmes du processus de conception.

9.7 La capacité à travailler en équipe, à observer, identifier les problèmes et à trouver des solutions créatives.

9.8 L'opportunité d'expérimenter des techniques, des formes et des matériaux.

9.9 La capacité de déployer sensibilité et imagination, de former et exercer leur goût et leur jugement critique.

9.10 La perception que l'architecture est un travail intellectuel et créatif de recherche et de conception qui implique l'humain, la culture, le patrimoine, la nature et la société.

10. Ceux qui s'engagent dans l'éducation à l'environnement bâti dans le monde devront s'efforcer de se rapprocher et établir des liens – pour produire, partager et diffuser des matériels, films, bases de données, outils pédagogiques et sites internet - et pour constituer des réseaux pour une coopération continue dans le temps.

11. La recherche dans ce domaine devra être encouragée et partagée à l'échelle mondiale. Les institutions d'architecture, les institutions pédagogiques et les écoles devront ensemble joindre leurs forces pour le développement scientifique de l'éducation à l'environnement bâti.

12. Un partenariat étroit entre toutes les parties prenantes – ceux qui élaborent les politiques nationales et institutionnelles, les gouvernements et parlements, les medias, les enseignants et assimilés, les chercheurs, les étudiants et leur famille, le monde du travail, les groupes et associations - est requis pour démarrer un mouvement de Sensibilisation de fond à l'environnement bâti pour les enfants et les jeunes.

III. LES CONDITIONS POUR LA PRATIQUE DE L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT BÂTI

1 Les architectes, les enseignants et tous les acteurs participant à la conceptualisation, l'organisation ou la réalisation de l'éducation à l'environnement bâti doivent prendre toutes les mesures pour s'assurer que les principes de la Convention sur les Droits des Enfants des Nations Unies et que toutes les lois, codes and recommandations pour la protection et la sécurité des enfants soient observés à tout moment.

2 Toutes les activités relatives à l'éducation à l'environnement bâti devront être menées de façon éthique et dans le respect de l'identité culturelle de la communauté dans laquelle les enfants vivent.

3 Idéalement, l'éducation à l'environnement bâti devra être dans le tronc commun formel du système éducatif et les associations d'architectes devront travailler avec les autorités publiques pour le réaliser.

4 La participation d'architectes à des projets dans l'école n'est pas toujours possible, aussi les architectes et les autorités éducatives devront s'efforcer de former des enseignants qui seront bien entraînés à la Sensibilisation à l'environnement bâti et les doter des ressources convenables à leur pratique.

5 Les architectes qui s'engagent dans la Sensibilisation à l'environnement bâti devront développer un intérêt personnel dans l'éducation, une attitude pédagogique à la relation avec les enfants et les jeunes et être volontaires pour collaborer avec les professeurs et parents.

6 Les enseignants qui s'engagent dans la Sensibilisation à l'environnement bâti devront être ouverts à l'architecture et s'efforcer de réussir les collaborations interdisciplinaires embarquées dans cette sensibilisation.

7 Les associations professionnelles d'architectes devront chercher à s'impliquer avec les autorités en charge de l'enseignement et avec les organismes de formation, et offrir leur soutien pour développer des stratégies de formation adaptées.

8 L'incorporation réussie des thématiques architecturales dans la formation des enseignants sera d'autant mieux accomplie qu'une collaboration professionnelle entre les enseignants et les architectes sera effective, et pourra impliquer des discussions et accords avec plusieurs partenaires : gouvernements national ou locaux, universités et universitaires, organismes en charge de la formation des enseignants, et associations de professeurs.

9 Les personnes impliquées dans la Sensibilisation à l'environnement bâti devront être ouvertes à la découverte de terrains communs avec d'autres domaines d'intérêt, en travaillant ensemble avec des professeurs issus d'autres disciplines, et ainsi porter implicitement dans leur enseignement aux enfants l'importance de travailler ensemble.

10 Le cadre pédagogique adopté par les enseignants et les architectes devra être ouvert aux évolutions et au contexte culturel. Il devra viser à susciter la créativité et le sens critique et à ouvrir de nouvelles perspectives pour nos futurs adultes et citoyens.

IV. CONCLUSION

Cette charte a été créée à l'initiative du programme de travail de l'UIA "Architecture et Enfant", pour promouvoir et soutenir l'urgence de l'action et du développement sur l'éducation à l'environnement bâti dans le monde.
La Charte constitue un cadre qui fournit des lignes directrices et un guide à l'usage des gouvernements, autorités, institutions, architectes et enseignants engagés dans la fondation, la création et la mise en œuvre de l'éducation à l'environnement bâti.
La Charte formule les bases d'une action dédiée des architectes et éducateurs impliqués à délivrer l'éducation à l'environnement bâti dans le monde. Elle est enracinée dans la conscience de la responsabilité que nous, en tant que professionnels, portons à l'égard de ces futurs participants à la création de l'environnement bâti que nous partageons tous.

Édition 2019

Approuvé par l'UIA en 2019

L'édition 2019 de la charte sera révisée régulièrement ; il est conçu comme un document évolutif qui s'adaptera aux nouveaux défis, besoins et transformations du monde.
Les auteurs de cette charte sont des experts dans le domaine de l'éducation à l'architecture et à l'environnement bâti et membres du Programme de travail Architecture et Enfants de l'Union Internationale des Architectes (UIA) :

• Ewa Struzynska France, initiatrice de la Charte, ancienne directrice du UIA WP Architecture and Children
• Mia Roth-Cerina, Croatie, membre UIA WP Architecture and Children
• Suzanne de Laval, actuelle co-directrice du UIA WP Architecture and Children
• Ann McNicholl, Irlande, ancienne directrice UIA WP Architecture and Children

www.architectureandchildren-uia.com

UNION INTERNATIONALE DES ARCHITECTES/UIAWWW.UIA
ARCHITECTES.ORG
UIA@UIA-ARCHITECTES.ORG